Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

CACES® R482 catégorie F

octobre 26

Objectifs :

Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées. Effectuer en début de poste l'examen d'adéquation et conduire en sécurité le chariot télescopique ou le chariot à mât tout-terrain dans des tâches variées. Réussir les tests théoriques et pratiques du CACES® R482 catégorie F.

Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels adaptés (vidéo projecteur).
Alternance entre théorie et pratique
Mises en situations réelles

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Ne pas présenter de contre-indication médicale à la conduite, constatée par le médecin du travail
Lecture de la langue française

Public :

Salariés conduisant un chariot télescopique ou un chariot à mât tout-terrain (catégorie F de la R482A)

Durée :

2 jours minimum.
Validité du CACES : 10 ans.
Recyclage recommandé tous les 10 ans.

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité.

Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

PROGRAMME

Formation théorique

- → Législation : responsabilités civiles et pénales.
- → Qualités et conditions requises pour conduire et utiliser un chariot de catégorie F.
- → Responsabilités du conducteur.
- → Équipements de protection individuelle (EPI).
- → Capacité nominale, interprétation de la plaque de capacité et de l'abaque de charge.
- → Les différents organes et leur technologie.
- → Identification des paramètres qui influent sur les distances de freinage.
- → Dispositifs de sécurité pour le conducteur, l'environnement et les charges.
- → Prise en compte des conditions environnementales, notamment climatiques et l'état du terrain.
- → Consignes de circulation et de sécurité, facteurs d'accidents (facteurs humains).
- → Vérifications, opérations de maintenance, conduite à tenir en cas d'anomalie.
- → Conduite à tenir en cas d'accident (consignes de l'entreprise).
- → Justification de l'interdiction du transport de personnes.
- → Consignes de fin de poste.

Formation pratique

- → Prise de poste et vérifications.
- → Conduite et manœuvres : adéquation, gestes de commandement.
- → Mouvements simples et mouvements combinés.
- → Circulation fourches basses.
- → Stabilité de l'engin.
- → Travaux de base : prise, transport et dépose de charges.
- → Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance de 1er niveau.

Tests théoriques et pratiques selon la recommandation R482A de l'Assurance Maladie, réalisés par un testeur certifié dans un dispositif contrôlé par un organisme certificateur accrédité. L'obtention du CACES® est conditionnée à la réussite à ces tests.